



# Assemblée générale

Distr. générale  
24 janvier 2011  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-cinquième session

Point 69 a) de l'ordre du jour

### **Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale : renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies**

#### **Lettre datée du 28 décembre 2010, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général**

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 60/124 de l'Assemblée générale, par laquelle celle-ci a constitué le Groupe consultatif chargé de me conseiller sur l'utilisation et l'impact du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires. Conformément aux dispositions du paragraphe 21 de cette résolution, j'ai l'honneur de vous faire tenir une note sur les résultats de la réunion du Groupe consultatif qui s'est tenue à Genève les 2 et 3 novembre 2010 (voir annexe).

Comme l'indique ladite note, le Groupe consultatif a reconnu que le Fonds obtenait de bons résultats et était bien géré, et félicité le Bureau de la coordination des affaires humanitaires d'avoir su s'assurer l'appui des 121 États Membres et missions d'observation qui, à ce jour, avaient versé des contributions au Fonds ou s'étaient engagés à le faire. Il a aussi rendu hommage aux efforts non négligeables déployés par le secrétariat du Fonds et ses partenaires pour mettre la dernière main à la matrice de réponses de l'administration à l'évaluation biennale du Fonds et pris acte des progrès accomplis dans l'évaluation quinquennale de ce fonds qui avait été demandée par l'Assemblée générale. Enfin, il a demandé un réexamen du mécanisme de prêts du Fonds qui est doté de 75 millions de dollars, dont près de 25 millions de dollars d'intérêts cumulés.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des États Membres et des missions d'observation.

(Signé) **BAN** Ki-moon



## Annexe

### **Note du Secrétaire général relative à la réunion du Groupe consultatif du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, tenue à Genève les 2 et 3 novembre 2010**

#### **Recommandations et conclusions**

1. Le Groupe consultatif du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires a été créé par la résolution 60/124 de l'Assemblée générale, afin de conseiller le Secrétaire général, par l'intermédiaire du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, sur l'utilisation et l'impact du Fonds. Treize membres du Groupe, dont ses sept membres nouvellement élus ont participé à sa deuxième réunion de 2010, tenue les 2 et 3 novembre 2010 à Genève et présidée par sa Présidente, M<sup>me</sup> Yoka Brandt (Pays-Bas).

2. La Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence a fourni des données actualisées sur l'utilisation et la gestion du Fonds depuis la dernière réunion du Groupe en juillet 2010. Elle a traité des questions ayant trait aux résultats et aux responsabilités, notamment la mise au point définitive de la matrice de réponses de l'administration à l'évaluation biennale de 2008. Conformément à la pratique établie, le Groupe s'est entretenu avec des partenaires du Comité permanent interorganisations et a débattu de la valeur ajoutée apportée par le Fonds lors des différentes crises survenues dans le monde. Il a également examiné les problèmes posés par les différents aspects des activités de collecte de fonds ainsi que les possibilités qui s'offraient en la matière.

3. À l'issue de ces débats, le Groupe est parvenu aux conclusions et aux recommandations ci-après.

#### **Gestion**

4. Le Groupe a remercié la Coordinatrice des secours d'urgence, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le secrétariat du Fonds de la manière professionnelle avec laquelle ils avaient géré cette structure et des progrès accomplis pour en renforcer l'efficacité et l'utilité. Il s'est félicité de l'appui appréciable dont le Fonds bénéficiait parmi les Membres de l'Assemblée générale et les missions d'observation, dont 121 avaient annoncé ou versé des contributions au Fonds. Les membres du Groupe se sont engagés à redoubler d'efforts au sein de leurs pays et régions respectifs pour mieux faire connaître le Fonds.

5. Le Groupe s'est demandé si le mécanisme de prêts du Fonds, dont le montant initial avait été fixé à 50 millions de dollars et atteignait maintenant 75 millions de dollars, dont 25 millions d'intérêts cumulés, était réellement utile. Ses membres ont rappelé qu'au fil des ans, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et les organismes des Nations Unies s'étaient dotés de mécanismes internes de financement des interventions d'urgence, ce qui leur avait permis de prélever des fonds sur leurs réserves internes pour pouvoir démarrer sans attendre ce type d'opérations et ainsi faire moins fréquemment appel au mécanisme de prêts du Fonds. Le Groupe a prié le secrétariat du Fonds d'établir, en prévision de sa prochaine réunion, une étude portant sur l'utilisation de ce mécanisme.

## Résultats et responsabilités

6. Lors des débats qui ont été consacrés à la question, le Groupe a approuvé la version définitive du projet de cadre de résultats et de responsabilisation qui tenait compte des observations formulées à sa précédente réunion tenue en juillet, et affirmé qu'il attendait avec intérêt les résultats des examens en cours des cadres de résultats et de responsabilisation concernant le Tchad, la Mauritanie et Sri Lanka. Ces travaux pourraient aussi contribuer à l'évaluation quinquennale du Fonds

7. Le Groupe a pris acte des efforts non négligeables qu'avaient faits le secrétariat du Fonds et ses partenaires pour mettre la dernière main à la matrice de réponses de l'administration à l'évaluation biennale du Fonds. Depuis le dernier examen de cette matrice, qui avait eu lieu en novembre 2009, 26 des 33 recommandations opérationnelles avaient été mises en œuvre et une avait été rejetée. Le Groupe a fait remarquer que sur les six recommandations auxquelles il n'avait pas encore été donné suite, quatre avaient trait à la gestion du Fonds, notamment le pouvoir qu'a le Bureau de la coordination des affaires humanitaires d'approuver les modifications apportées à l'estimation des coûts du secrétariat du Fonds et la part des dépenses d'appui aux programmes allouée à ce bureau pour le financement de la gestion et de la supervision du Fonds. Les deux autres recommandations portaient sur des projets de partenariat à plus long terme entre l'ONU et les organisations non gouvernementales, dont la pleine mise en œuvre prendrait nécessairement davantage de temps.

8. Le Groupe est convenu que la question de l'utilisation des sommes allouées au titre de l'appui aux programmes était un problème qui se posait à l'échelle de l'ensemble du système des Nations Unies et qui devait être résolu par l'intermédiaire du Bureau du Contrôleur et du Réseau Finances et budget (une équipe spéciale relevant du Comité de haut niveau sur la gestion), lesquels s'efforçaient actuellement de parvenir à un accord sur l'harmonisation des pratiques suivies par les différents fonds de l'ONU. Le Groupe a approuvé la version définitive de la matrice de réponses de l'administration et demandé au secrétariat de continuer de le tenir informé des progrès réalisés s'agissant des recommandations auxquelles il n'avait pas encore été donné suite. Le Groupe est aussi convenu d'adresser au Contrôleur une lettre traitant des aspects pertinents de ces recommandations.

## Évaluation quinquennale

9. Le Groupe consultatif a pris acte des progrès accomplis jusqu'à ce jour en ce qui concernait l'évaluation quinquennale qu'avait demandée l'Assemblée générale dans sa résolution 63/139. Il a prié le secrétariat de le tenir informé des progrès accomplis au cours des cinq prochains mois et de revoir le projet de rapport en avril 2011. Il a aussi indiqué que l'évaluation quinquennale devait prendre en considération les résultats de toutes les évaluations et de tous les examens en cours du Fonds et tenir dûment compte des questions ayant trait aux résultats obtenus et aux responsabilités.

## Problèmes rencontrés et possibilités offertes en matière de mobilisation de ressources

10. Le Groupe consultatif a pris acte des efforts entrepris par la Coordinatrice des secours d'urgence, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le

secrétariat du Fonds en vue d'obtenir auprès des États Membres, du secteur privé et des particuliers des ressources susceptibles d'être mises à la disposition du Fonds. Outre les questions de financement, le Groupe a examiné les différentes possibilités de partenariat avec le secteur privé et avec la société civile. Il a souligné qu'il était important que les États Membres maintiennent leur appui financier et politique à cet effort. Il a estimé que le Fonds devait continuer de s'attacher à fournir la preuve qu'il était « d'un bon rapport qualité-prix », de façon à inciter ses partenaires à donner la priorité à son financement, même lorsqu'ils étaient confrontés à des difficultés financières. Le Groupe a demandé que l'on s'efforce de mieux faire connaître le Fonds par le biais des médias traditionnels et nouveaux, tout en reconnaissant que le recours à ces outils médiatiques pour la collecte de fonds nécessitait des investissements importants et risquait par conséquent de ne pas être financièrement rentable. Le Groupe a aussi indiqué que les fluctuations monétaires rendaient plus difficiles la planification et la gestion du Fonds.

11. De manière générale, les membres du Groupe consultatif sont convenus de redoubler d'efforts, dans leurs pays et régions respectifs, pour mieux faire connaître le Fonds.

#### **Débats tenus avec les organismes des Nations Unies, l'Organisation internationale pour les migrations et les organisations non gouvernementales**

12. Le Groupe a examiné l'utilité du Fonds avec des membres d'organismes et organisations humanitaires de Genève et fait remarquer que ceux qui en bénéficiaient demeuraient convaincus de sa valeur ajoutée en cas de catastrophe soudaine et de grande ampleur, voire de crise humanitaire moins importante. Les participants ont réaffirmé que le Fonds était une source de financement capital pour leurs programmes humanitaires et qu'ils faisaient de plus en plus fréquemment appel à lui. Ils ont souligné que la rapidité avec laquelle s'effectuaient les décaissements du Fonds dans les situations d'urgence majeure était un facteur déterminant, même lorsque des financements importants étaient attendus pour une date ultérieure, et insisté sur le rôle décisif que pouvait jouer le Fonds lorsqu'il y avait sous-financement des interventions d'urgence.

13. Lors des débats qu'il a tenus avec les organismes et organisations humanitaires susmentionnés, le Groupe a indiqué qu'il était nécessaire de maintenir un équilibre entre les décaissements rapides et importants effectués par le Fonds au tout début des situations d'urgence majeures et les versements moins importants susceptibles d'être faits quelques semaines plus tard lorsqu'une image plus précise des besoins se dessinait. Certaines des différences d'interprétation des critères de détermination de ce que constituait l'« importance vitale » ont été portées à l'attention du Groupe. Un certain nombre de membres du Groupe ont estimé que le Fonds devait en grande partie son succès à sa stricte interprétation de ces critères, tandis que d'autres ont considéré que l'un de ses atouts majeurs était sa souplesse. La question de savoir dans quelle mesure les organisations non gouvernementales avaient accès aux ressources du Fonds et avec quelle rapidité ces ressources passaient entre les mains des organismes des Nations Unies a également été abordée.

14. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a présenté les conclusions d'une évaluation qu'elle avait faite de l'utilisation des ressources du Fonds. Le Groupe a reconnu qu'il était important que les diverses

entités évaluent l'usage qu'elles faisaient des ressources qui leur avaient été allouées par le Fonds et l'impact que ces apports avaient sur leurs projets. Tout en admettant l'importance que revêtait le Fonds pour les programmes d'urgence de la FAO, le Groupe a souligné qu'il était nécessaire que tous les bénéficiaires des ressources émanant du Fonds s'entendent sur une définition commune des critères de détermination de ce que constituait l'importance vitale si l'on voulait que ces critères s'appliquent de manière cohérente.

#### **Questions administratives**

15. Le Groupe consultatif a décidé, sous réserve que les coûts supplémentaires découlant d'une telle décision soient raisonnables, de tenir sa prochaine réunion à Nairobi, afin de pouvoir rencontrer les équipes de pays chargées de l'assistance humanitaire au Kenya et en Somalie et d'effectuer des visites sur le terrain pour se rendre compte par lui-même de l'impact de l'aide financière provenant du Fonds sur les situations d'urgence au Kenya. Le Groupe est également convenu de mettre à profit sa prochaine réunion pour examiner son plan de travail pour 2011 et 2012; étudier les incidences pour ses travaux au cours des cinq prochaines années des résultats de l'évaluation quinquennale demandée par l'Assemblée générale; et choisir un nouveau président et un nouveau vice-président.

16. Le Groupe a demandé au secrétariat du Fonds de continuer à promouvoir une définition commune des critères de détermination de ce que constituait l'importance vitale et de lui rendre compte de ces efforts à sa prochaine réunion en avril 2011. Le secrétariat a aussi été invité à étudier l'utilisation qui était faite des ressources provenant du Fonds dans les situations de crise prolongée, en axant son analyse sur la République démocratique du Congo, qui est le plus important bénéficiaire de l'aide du Fonds; à fournir au Groupe des informations en retour sur les mesures que le secrétariat prendrait pour donner suite à l'évaluation de la FAO; et à analyser la rapidité avec laquelle les montants alloués passaient des mains du Fonds à celles des organismes des Nations Unies puis à celles des organisations non gouvernementales.